



Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, c'est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association.

Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

Approbation des projets de nouveaux statuts et règlement intérieur

Ce conseil d'administration a été presque exclusivement consacré à l'examen des projets de nouveaux statuts et de règlement intérieur. A l'issue des débats, les textes proposés par le groupe de travail dédié ont été adoptés après quelques légères retouches.

L'équipe salariée avait suggéré par écrit quelques modifications à ces projets. Elles ont été étudiées dans le détail : certaines ont été retenues, d'autres pas. Une réponse point par point a été écrite.

Autres points à l'Ordre du jour

Décision a été prise de clôturer les comptes 2023, d'autre part une demande de financement de la campagne Installations Obsolètes par l'Agence nationale de la cohésion des territoires va être lancée.

Faute de temps, tous les autres points ont été reportés au prochain conseil d'administration.

PROCHAINES RÉUNIONS

La prochaine réunion de CA aura lieu le 12 Mars 2024.

Une Assemblée générale dédiée à la modification des statuts se tiendra le 4 Mars 2024 à Grenoble.

L'Assemblée générale annuelle de Mountain Wilderness se tiendra le 24 mars à Corrençon-Vercors, suivi du premier Conseil d'Administration élu.